



Lettre ouverte des acteurs impliqués du domaine de l'accueil parascolaire du canton de Vaud, dans le cadre de la consultation du cadre de référence de l'EIAP, mai 2018

L'EIAP, établissement intercommunal vaudois d'accueil parascolaire, met actuellement en consultation le cadre de référence qu'il est chargé de produire et qui est destiné à poser les critères minimaux que doivent remplir les structures d'accueil du canton pour être autorisées à déployer leur activité (<https://www.ucv.ch/themes/ecole-et-accueil-de-jour/accueil-de-jour/>).

Nous, milieux représentant la majorité des acteurs impliqués dans le secteur parascolaire vaudois (directions d'institution, équipes d'éducateurs et d'assistants socio-éducatifs, enseignants, formation des professionnels et organisme de ressources pédagogiques) faisons connaître par la présente notre position ferme, unanime et déterminée de **non entrée en matière sur cette version du cadre de référence** et **demandons la reprise des travaux afin d'élaborer un cadre raisonnable**, propre à garantir la réalisation des missions éducatives présentes dans la LAJE et la qualité de l'accueil.

Conçu sans tenir compte de l'avis des acteurs impliqués, le cadre mis en consultation a pour seul objectif la réduction des coûts à charge des communes et la disparition de toute règle propre à soutenir ce secteur dans ses activités. Il conduit dès lors à un démantèlement pur et simple de la qualité du dispositif mis en place alors même que celui-ci nécessiterait des améliorations, notamment si l'intérêt supérieur de l'enfant devait guider également les décisions. Il n'a été aucunement tenu compte des connaissances acquises sur les besoins des enfants et des familles, qui avaient pourtant été largement documentées et argumentées auprès de l'EIAP et des milieux concernés. Sans reconsidération de la proposition mise en consultation, nous sommes déterminés à agir par voie démocratique et envisager toute démarche de nature à éviter le gâchis des dispositions mises en consultation:

Augmentation jusqu'à 50% du nombre d'enfants par accueillant, indifférenciation du niveau de qualification exigé des professionnels (secondaire 2 ou tertiaire) alors que les compétences et donc les attentes, ne peuvent évidemment pas être les mêmes, possibilité de ne mobiliser que du personnel non qualifié durant des moments pourtant sensibles (repas de midi, arrivées et départs, trajets de l'école à la structure ou d'autres moments de la journée, considérés par l'EIAP comme présentant un niveau d'exigences pédagogiques peu élevées (sic !), aucun temps hors présence enfants garanti pour la conception du projet pédagogique (pourtant exigé). Ni même de temps prescrit pour les colloques, rencontres avec les parents et le pourtour, travail de réseau pour les enfants à besoins spécifiques et autres tâches pourtant indispensables à l'organisation de l'accueil. Et nombre d'autres dispositions incongrues, habilement enfouies dans un document peu précis qui laisse une large place à l'appréciation locale (de qui ?), qui a généreusement recours au conditionnel et non au prescrit, et dans lequel les possibilités de dérogations sont d'ores et déjà largement prévues...

Il faut prendre la mesure que le parascolaire ne se réduit pas à quelques moments furtifs intercalés entre les temps scolaires pour faire joint dans le déroulement continu de la journée. Ce sont **des lieux de vie où nos enfants passent beaucoup de temps** durant la semaine, souvent même plus de temps que dans leurs familles ou à l'école !

En résumé des directives dont nous, acteurs du domaine, pouvons d'ores et déjà annoncer que leur application sous cette forme aurait pour conséquences d'importantes difficultés de recrutement de personnel qualifié, peu mobilisé à exercer leur métier dans un environnement professionnel qui ne s'y prêtera plus; et pour les équipes en place turnover, épuisement professionnel, absentéisme, démotivation, stress et augmentation du risque de maltraitance. De plus, il serait à craindre une généralisation du recours à du personnel auxiliaire peu qualifié, peinant à prendre de la distance émotionnelle dans les situations rencontrées, faute d'outils adéquats. Avec, au final, une insatisfaction généralisée chez les parents, constatant des prises en charge largement dégradées et des équipes instables, comme on peut aujourd'hui fréquemment le constater dans les cantons qui n'ont que peu professionnalisé l'accueil parascolaire.

Et au final, ce sont bien les enfants qui seront les premiers lésés par les conditions proposées par l'EIAP avec ces nouvelles directives, accueillis dans des conditions peu adéquates et encadrés par du personnel qui éprouvera une certaine difficulté à répondre tant aux problématiques qu'à réellement proposer une plus-value et des objectifs socio-éducatifs au sein des structures parascolaires du canton.